KPMG

Cauro

Analyse de la situation financière

Rapport de synthèse

6 juin 2019

Synthèse

➢ UN CHOIX D'EPCI QUI S'EST RÉVÉLÉ POSITIF

- L'impact de la sortie de la CC de la Vallée du Prunelli (CCVP) s'est avéré bénéfique
- Le nouveau régime applicable (recettes fiscales) est favorable à la commune

➢ UNE AUGMENTATION DE L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

- De nouveaux équipements et projets à vocation locale
- Des subventions importantes et un recours contenu à l'emprunt

➢ UNE SITUATION FINANCIERE MAITRISEE

- La prise en charge en 2014 des dépenses non comptabilisées antérieurement
- Un encours de dette limité fondamentaux financiers satisfaisants

KPMG

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

Les impacts du changement d'EPCI sur la situation financière de la commune

Une amélioration de la situation financière de la commune

- **Au 1er janvier 2017, la commune a obtenu de quitter la CCVP pour intégrer la CC de la Piève de l'Ornano (CCPO).**

- **La dissolution de la CCVP a permis la répartition du bilan de l'ex-EPCI entre ses communes membres; pour Cauro, cela s'est notamment traduit par :**
  - L'intégration d'un résultat de fonctionnement de 226 k€ au budget général;
  - L'apport d'un montant d'actifs de 1 161 k€ et de 1 740 k€ de financements stables et libres de tout emprunt;
  - La récupération de 587 k€ de trésorerie.

Cet apport de ressources a permis une amélioration de la lisibilité financière de la commune et lui a permis d'autofinancer une partie de ses projets d'investissement.

KPMG

© 2018 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une hausse durable de ses recettes de fiscalité

- **La commune a quitté un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sous le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) pour intégrer un EPCI à fiscalité additionnelle (FA) :**

  En règle générale, l'appartenance à un EPCI en FPU se traduit par une plus grande intégration en matière de fiscalité et de compétences exercées au niveau communautaire (transferts de ressources fiscales et de charges à l'EPCI).

  En l'espèce, le passage d'un EPCI en FPU à un EPCI en FA ne semble pas se traduire par un effet significatif sur les charges, la commune ne reprenant que peu de compétences, et transférant au nouvel EPCI un service important (assainissement), jusque-là retracé au sein d'un budget annexe.

  En termes de ressources en revanche, cela entraîne notamment la perception d'une partie de la fiscalité économique de son territoire et, en contrepartie, l'arrêt du versement d'une attribution de compensation *(cf. ci-après)*.

© 2018 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Bilan du changement d'EPCI pour la commune

Avant le 1er janvier 2017 : membre de la CCVP (EPCI en FPU)

Au sein de la CCPV, la commune percevait une attribution de compensation (AC) au titre de sa fiscalité transférée, nette des charges transférées à l'EPCI.

AC	2014	2015	2016	2017	2018
7321 - AC perçue	151	20 000	20 000	0	0

L'AC de la commune a été revalorisée en 2015, sans nouveau transfert de ressource ou de compétence. **La commune a ainsi bénéficié d'un complément de ressources de 20 k€.**

A partir du 1er janvier 2017 : membre de la CCPO (EPCI en FA)

Au sein de la CCPO, la commune ne perçoit plus d'AC parce qu'elle récupère le produit de sa fiscalité économique :

Pdts de fisca. économique	2016	2017	2018
CFE	0	16 367	17 024
CVAE	0	0	25 587
IFER	0	7 560	7 635
TASCOM	0	0	0
Part CPS (intégrée à la DGF)	0	15 759	15 759
Total	**0**	**39 686**	**66 005**

Ce produit atteint 66 k€ en 2018.

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

Un effort d'investissement marqué sur la période et amené à se poursuivre

Un effort moyen d'équipement qui dépasse désormais la moyenne de la strate (communes membres d'un EPCI en FPU)

Montant par habitant des dépenses d'équipement

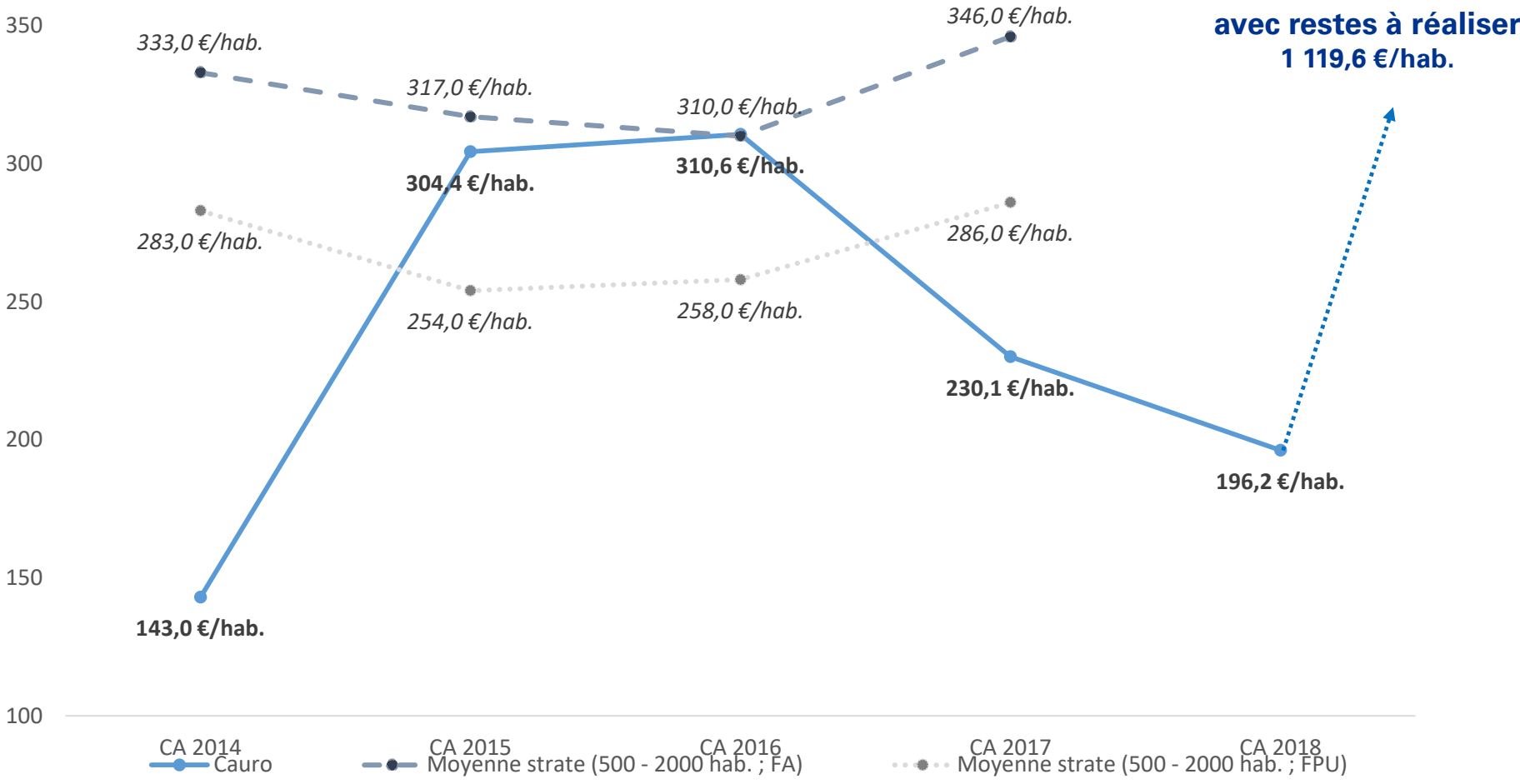

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un effort moyen d'équipement qui dépasse désormais la moyenne de la strate (communes membres d'un EPCI en FPU)

- **Pour rappel, sur la période 2008-2013, les dépenses d'équipement réalisées par la commune se sont élevées en moyenne à 178 € / an / habitant.**

- **L'effort moyen d'équipement consenti par la commune est porté à 237 € / an / habitant.**

- **Un effort concentré sur les exercices 2015 et 2016, à un niveau supérieur à la moyenne de la strate (communes appartenant à un EPCI en FPU).**

KPMG

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un effort amené à se poursuivre et à s'amplifier au bénéfice des projets engagés

- **Cet effort d'investissement se poursuit et devrait s'amplifier en 2019, avec de nombreux travaux déjà engagés (restes à réaliser).**

- **Par ailleurs, de nouveaux projets ont été votés avec le BP 2019, parmi lesquels :**

Nouveaux projets votés au BP	Dépenses (€)	Recettes (€)
20158 - Crèche	700 000	528 160
20153 - Eglise	170 000	87 000
20160 – Aménagement terrain communal	60 000	36 000
Total nouveaux projets	**930 000**	**651 160**
Total des équipements	**1 107 004**	**785 184**

- **D'importantes subventions et ressources accumulées, qui permettent d'avoir un faible solde à financer, soit :**
  - **321 820 € pour le total des équipements;**
  - **278 840 € pour les seuls projets nouveaux.**

KPMG

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un effort amené à se poursuivre et à s'amplifier au vu des projets engagés

Montant par habitant des dépenses d'équipement (sans restes à réaliser)

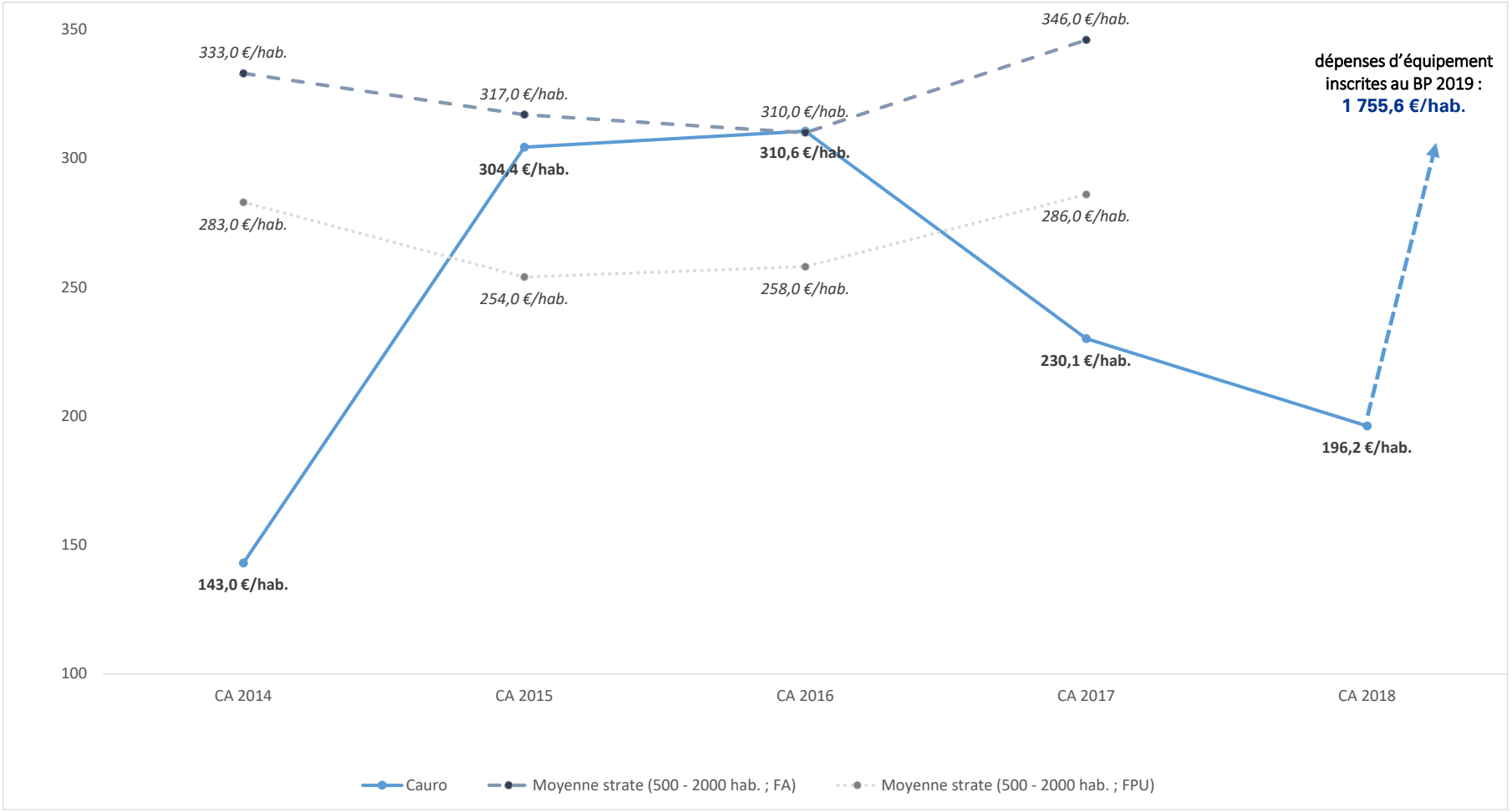

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un effort amené à se poursuivre et à s'amplifier au vu des projets engagés

- **Le volume de dépenses d'équipement par habitant inscrit au budget de l'exercice 2019 (restes à réaliser et inscriptions nouvelles) atteint le niveau très conséquent de 1 756 €/hab.**

- **Sous réserve du rythme de réalisation des travaux prévus, l'effort d'investissement de la commune devrait, dès 2019, excéder significativement l'effort moyen des communes de la strate appartenant à un EPCI en FA.**

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un recours à l'emprunt limité pour financer l'effort d'investissement

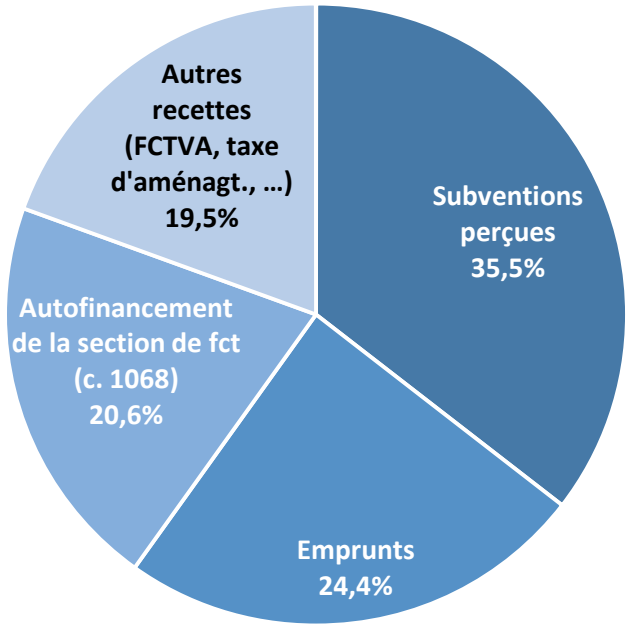

Le graphique ci-contre retrace l'origine des recettes inscrites en section d'investissement sur la période 2014-2018 :

Les subventions d'équipement représentent la première source de financement de la commune, puisqu'elles atteignent 36% des recettes d'investissement.

L'emprunt total mobilisé sur la période est limité à 510 k€.

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un recours à l'emprunt limité pour financer l'effort d'investissement

Encours de la dette par habitant

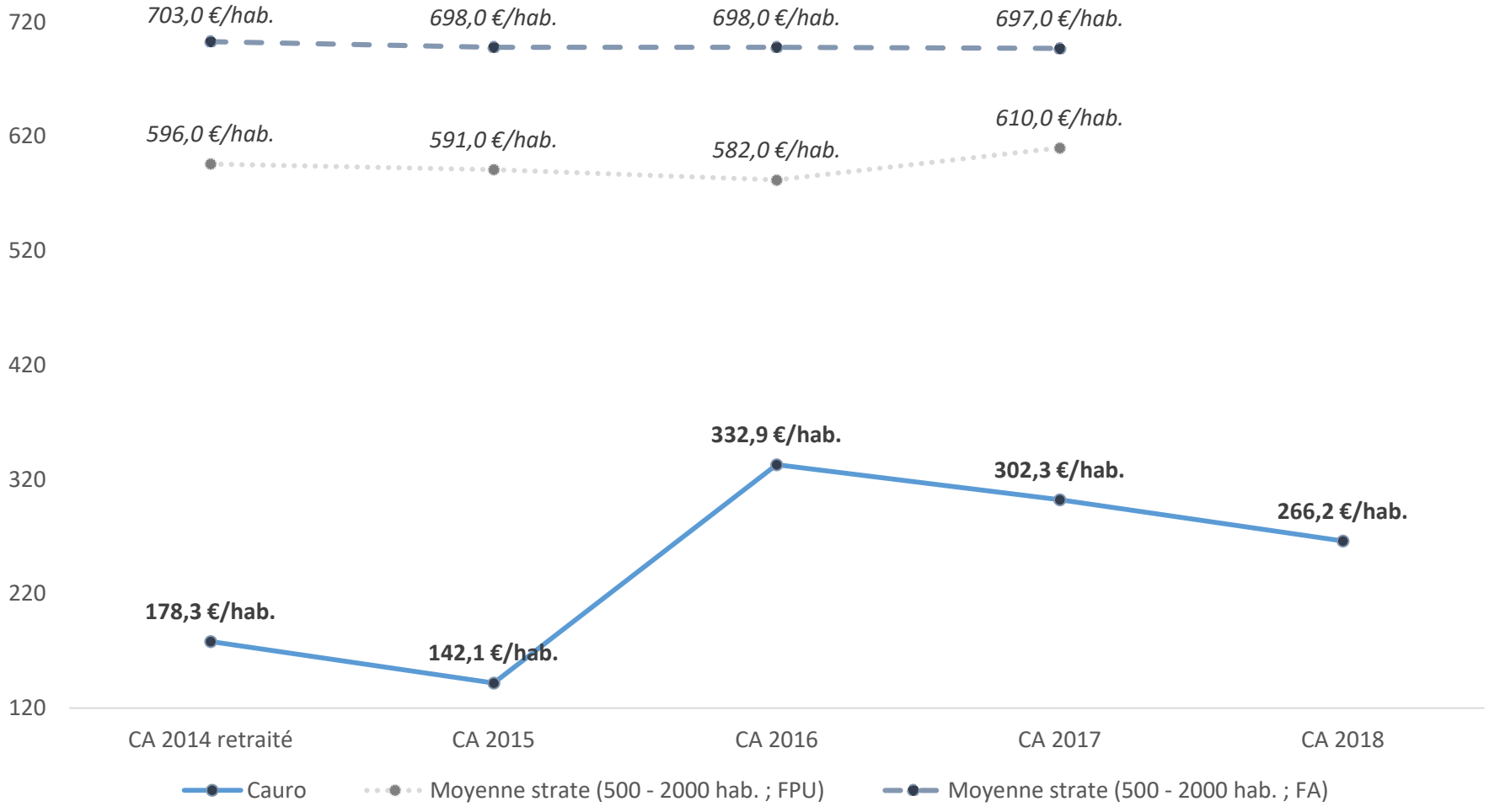

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Un recours à l'emprunt limité pour financer l'effort d'investissement

- **L'encours de dette par habitant demeure très significativement inférieur à celui de la moyenne des communes de taille similaire.**

- **Grâce à l'amélioration de la capacité d'autofinancement (*cf.* ci-après) et à la maîtrise de l'encours de la dette, l'accentuation de l'effort d'investissement sur la période a pu être réalisée sans altérer la capacité de désendettement de la commune.**

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

KPMG

Un effort d'investissement assumé concomitamment à un net redressement de la situation financière

Une situation en redressement

Evolution des produits de fonctionnement* par habitant (2014-2018)

**Produits reconstitués sur la base de l'agrégat défini par la DGFIP, soit hors produits du chapitre 013 et tenant compte produits de fiscalité nets des reversements imputés en charges (chapitre 014)*

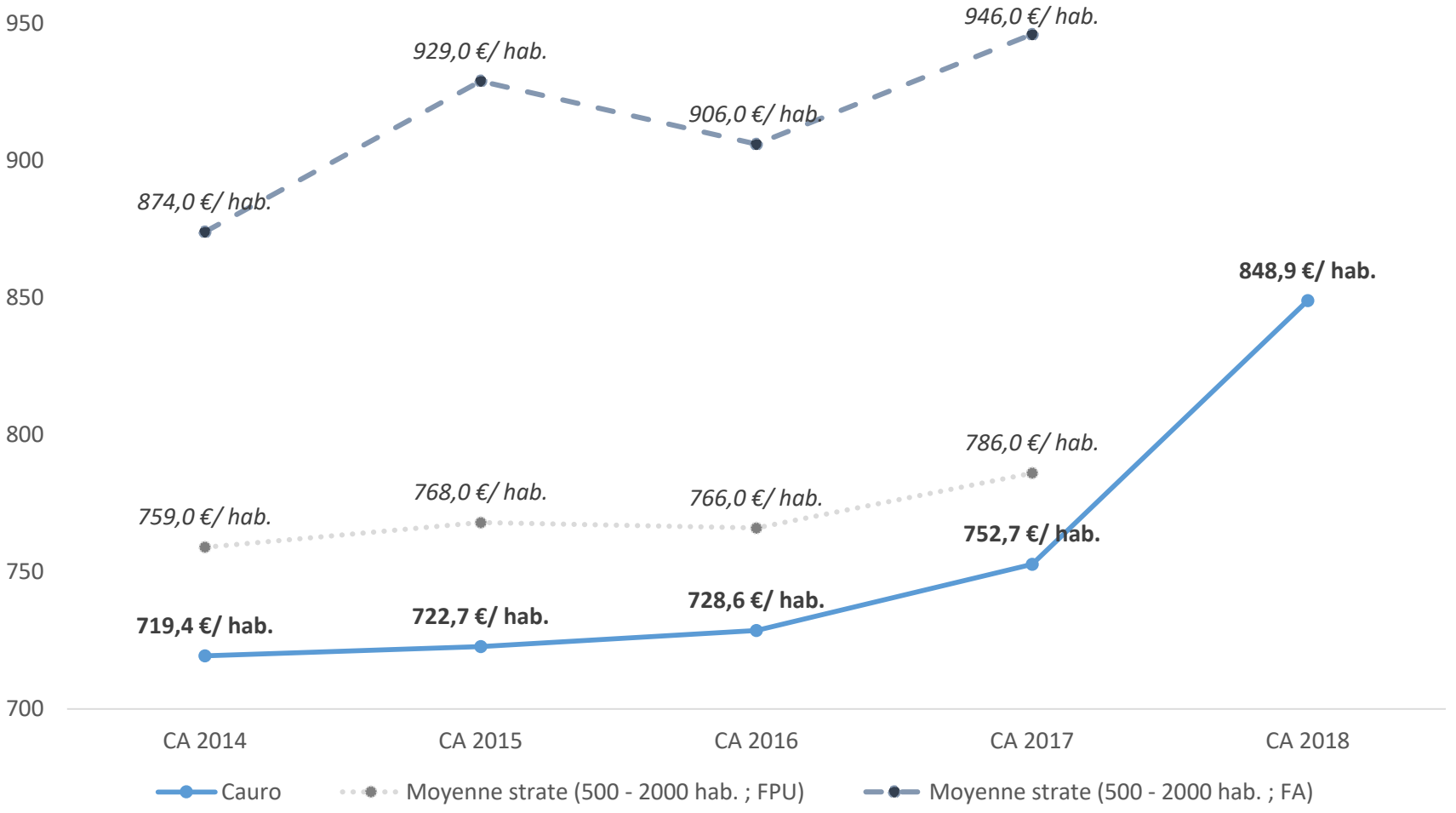

Source : DGFIP

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une situation en redressement

- **Des produits de fonctionnement structurellement inférieurs à la moyenne des communes de même strate.**

- **Néanmoins, une forte progression de ces produits sur la période, en particulier au bénéfice du changement d'EPCI.**

Sur la période 2014-2018, les produits de fonctionnement connaissent une hausse annuelle moyenne de +5,8%.

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une situation en redressement

Evolution de la CAF nette / habitant (2014-2018)

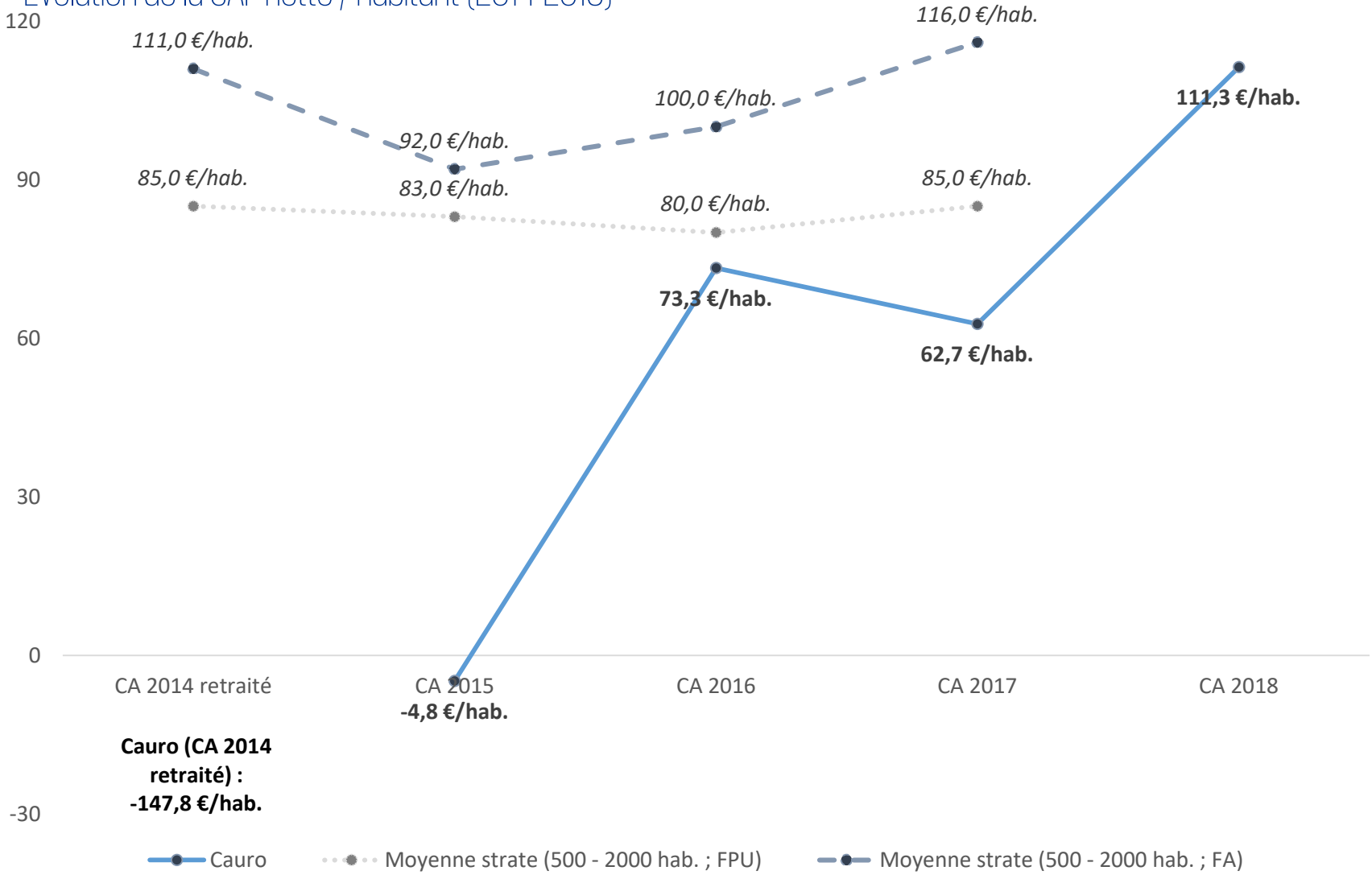

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Une situation en redressement

➢ **Une situation de départ fortement dégradée…**

En 2014, la commune ne dégage aucun excédent brut d'exploitation du fait de la prise en charge des dépenses se rapportant aux exercices antérieurs.

➢ **… mais une amélioration significative de l'excédent brut d'exploitation sur la période…**

Sous l'effet croisé de produits en hausse (progression des recettes fiscales et des dotations perçues), et de charges d'exploitation maitrisées sur la période (996 k€ en 2014 après retraitement ; 998 k€ en 2018), un rattrapage est amorcé à compter de l'exercice 2015 et **une forte amélioration de l'EBE peut être observée sur la période : celui-ci atteint en effet 212 k€ en 2018, soit près de 18% des recettes d'exploitation.**

Après prise en compte des intérêts de la dette et du solde exceptionnel, **la Capacité d'autofinancement brute s'améliore également, puisqu'elle s'élève alors à 197 k€ en 2018, soit 16% des recettes (4% des recettes en 2015).**

La marge nette dégagée par la commune et disponible pour le financement de ses nouveaux investissements (capacité de financement) **s'élève ainsi à 156 k€ en 2018, soit 13% de ses recettes d'exploitation.**

KPMG

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie

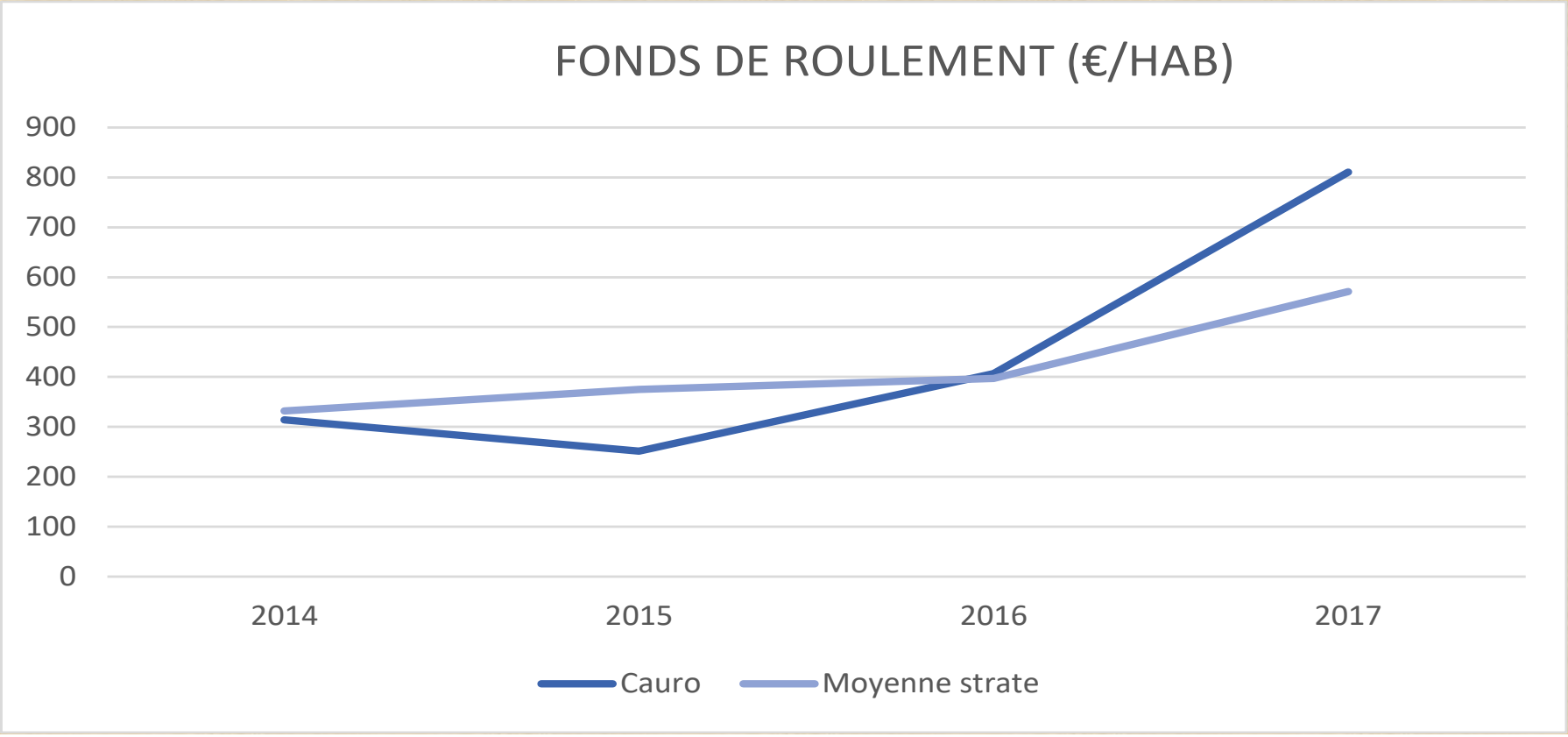

- **Un fonds de roulement de 1 126 k€ au 31/12/2018 (442 k€ au 31/12/2013).**
- **Une croissance du fonds de roulement facilitée par les effets de la dissolution de la CCVP.**

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

Evolution du fonds de roulement et de la trésorerie

- **Un besoin en fonds de roulement relativement stable et contenu;**

Les créances de la commune restant à recouvrer demeurent très limitées (budget principal).

Notons qu'en 2013 et 2014, aucune dette fournisseurs n'est comptabilisée, ce qui matérialise l'absence de rattachement aux exercices concernés de factures dues par la commune au titre d'exercices antérieurs, et qu'elle a dû régulariser en 2014.

- **De fait, une nette amélioration de la trésorerie de la commune est observée sur la période (1 110 k€ de trésorerie positive au 31/12/2018).**

La diminution du poids du budget annexe, l'augmentation du fonds de roulement, en particulier liée à la dissolution de la CCVP, permettent une amélioration significative de la trésorerie.

- **Une capacité de désendettement fortement réduite sur la période;**

Sa diminution a permis de passer de près de 5 années en 2015 à moins de 2 ans 2018.

KPMG

© 2019 KPMG Expertise et Conseil, société par actions simplifiée d'expertise comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables de Paris Ile de France, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.